ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dopage

Question écrite n° 98922

Texte de la question

M. Pascal Popelin attire l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur le renforcement des politiques nationales de lutte contre le dopage et contre la corruption dans le sport, en lien avec les organisateurs des grands tournois et événements qui se déroulent en France tout au long de l'année ou de manière plus occasionnelle. Au regard des valeurs de dépassement de soi, de fairplay et de respect véhiculées par le sport, la persistance des cas de dopage, parfois érigés en système comme l'ont mis en évidence la révélation des scandales sur les athlètes russes aux derniers Jeux olympiques de Rio et de Sotchi, est désolante. Alors que la France est candidate à l'organisation des Jeux olympiques d'été de 2024 et afin de continuer de garantir la probité et la propreté des évènements sportifs nationaux et internationaux se déroulant en France, il souhaiterait avoir connaissance des orientations qui sont celles du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : M. Pascal Popelin
Circonscription : Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 98922
Rubrique : Sports
Ministère interrogé : Ville, jeunesse et sports
Ministère attributaire : Sports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 13 septembre 2016, page 8079